



AS/Per (2009) PV 01
23 avril 2009

Commission permanente

Procès-verbal¹

de la réunion tenue
à Paris
le 13 mars 2009

¹ Approuvé par l'Assemblée le 27 avril 2009.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. de Puig, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 heures 30. Il se félicite de l'excellente coopération qui prévaut avec la délégation parlementaire française et remercie son président pour son invitation à tenir la réunion de la Commission permanente à Paris, à l'Assemblée nationale.

M. Mignon, président de la délégation parlementaire française, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission permanente. La délégation française témoigne d'un engagement actif pour les travaux de l'Assemblée parlementaire et les activités du Conseil de l'Europe.

Le Président souhaite évoquer, en allocution d'ouverture, certaines questions d'importance, revenant, en premier lieu, sur la gravité de la crise économique et financière qui frappe l'Europe et le monde entier. La situation de certains pays est proprement catastrophique. Cette crise marque la fin d'une ingénierie financière à l'échelle mondiale qui est à l'origine des dérives dont on mesure à présent l'étendue. Les responsabilités sont établies et, à partir des constats réalisés, des mesures s'imposent, notamment l'édiction de normes. Dans ce contexte, il appartient à l'Assemblée d'appuyer les efforts des pays européens pour sortir de cette crise et, en se basant sur les travaux de ses commissions, de définir de nouvelles normes susceptibles d'empêcher à l'avenir de telles dérives. Par ailleurs, le Président mentionne le 60^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe, dont l'Assemblée débutera la commémoration lors de la partie de session d'avril. D'autres événements sont d'ores et déjà programmés, dans le cadre de la 119^{ème} session du Comité des Ministres qui aura lieu à Madrid le 12 mai, l'essentiel des manifestations étant prévues lors de la partie de session de septembre. Cette célébration contribuera incontestablement à accroître la visibilité de l'Organisation.

La Secrétaire Générale adjointe intervient sur ce dernier point et informe la Commission permanente des dispositions prises par le Comité des Ministres. La session ministérielle de Madrid, préparée par la présidence espagnole du Comité des Ministres, introduira une réflexion sur les orientations politiques et les perspectives d'avenir du Conseil de l'Europe. La date clé du 1^{er} octobre a été retenue en point d'orgue de la célébration avec de nombreux événements organisés à tous niveaux, marqués notamment par l'invitation de personnalités comme Mikhaïl Gorbatchev.

2. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 11844

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires de la Belgique, de la Lettonie, des Pays-Bas, de la Serbie et de l'Espagne, tels qu'ils figurent dans le Doc. 11844.

3. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2009) 3

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de la Belgique, de la Lettonie, des Pays-Bas, de la Serbie, de l'Espagne et de la Suisse telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2009) 3.

4. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président annonce qu'aucune demande de débat d'actualité ou de débat selon la procédure d'urgence n'a été présentée dans les délais requis. En conséquence, le point 8 du projet d'ordre du jour est sans objet.

5. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2009) OJ 1 rév2

Le Président informe les membres de l'impossibilité pour les deux membres du gouvernement français invités à intervenir sur deux rapports à l'ordre du jour de participer à la présente réunion, ainsi que cela figurait sur une version antérieure de l'ordre du jour. Il remercie chaleureusement le président de la délégation parlementaire française de ne pas avoir ménagé ses efforts dans ces démarches. Par ailleurs, la commission des questions sociales, de la santé et de la famille sollicite le retrait du rapport « Les femmes en prison » (Doc. 11619) de l'ordre du jour, afin qu'il soit débattu lors de la partie de session d'avril 2009 de l'Assemblée, ce que confirme **Mme McCafferty**.

Il en est ainsi **décidé**.

Enfin, M. Bjørnstad, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement, sollicite que son rapport soit discuté plus tôt, ses obligations parlementaires le rappelant dans son pays. Le Président propose que ce point soit discuté après le point 8.

Le projet d'ordre du jour révisé, ainsi modifié, est **adopté**.

M. Zingeris revient sur la crise économique et financière mondiale, évoquée par le Président, et ses conséquences. La crise a induit une radicalisation des opinions politiques et un renforcement de l'extrémisme ; en cela, elle est un défi aux valeurs du Conseil de l'Europe. Il considère que l'Assemblée devrait tenir un débat lors de sa prochaine partie de session sur ce sujet. S'agissant du 60^{ème} anniversaire de l'Organisation, il conviendrait d'inviter d'autres personnalités, incarnant la défense des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, par exemple Vaclav Havel.

Le Secrétaire Général de l'Assemblée rappelle que deux rapports sont en cours d'élaboration à la commission des questions sociales, l'un sur l'impact social et la dimension humaine de la crise économique et financière, l'autre sur une nouvelle vision sociale pour l'Europe du 21^{ème} siècle, ainsi qu'un rapport de la commission des questions politiques sur la lutte contre l'extrémisme.

A propos du 60^{ème} anniversaire de l'Organisation, **M. Hancock** considère qu'il y a davantage d'intérêt à associer à l'évènement les jeunes qui incarnent l'avenir de l'Europe plutôt que des figures du passé. Écoutons ce que la jeunesse a à dire et laissons-la exposer ses aspirations quant au futur du continent, ainsi que cela a été le cas lors du 50^{ème} anniversaire avec la réunion d'une Assemblée parlementaire des jeunes.

La Secrétaire Générale adjointe précise que les contraintes budgétaires imposées par les Délégués des Ministres ne permettent pas l'organisation par le Conseil de l'Europe d'une telle manifestation. Toutefois, les jeunes seront associés à la célébration du 60^{ème} anniversaire, à travers un concours.

M. Seyidov considère que les personnalités invitées à intervenir lors de la célébration du 60^{ème} anniversaire doivent être garantes d'une certaine éthique et indépendance morale. M. Gorbatchev est une personnalité très controversée dans certains Etats postsoviétiques où il n'a pas laissé le meilleur souvenir, en raison des massacres et des déportations qu'il a ordonnés.

M. Mignon soutient pleinement les propos de M. Hancock. La tenue de la première assemblée européenne des jeunes lors de la célébration du 50^{ème} anniversaire en avait été l'évènement phare. Le 60^{ème} anniversaire doit être aussi la fête de la jeunesse, à laquelle il faut associer le Parlement européen des jeunes, association qui regroupe les représentants de la jeunesse d'une trentaine de pays membres du Conseil de l'Europe.

M. Eörsi partage également le point de vue de M. Hancock sur la nécessité d'écouter le message de la jeunesse, ainsi que celui de M. Zingeris. S'agissant des personnalités invitées, il ne faut pas entrer dans des considérations particulières quant au bilan de tel ou tel homme politique. Parce qu'il symbolise le changement à l'Est, Gorbatchev est incontournable.

Mme Hurskainen indique que le parlement finlandais s'associera à la célébration du 60^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe, qui coïncide avec le 20^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Finlande à l'Organisation, en tenant une session spéciale, le 18 mai.

Pour **M. Wilshire**, ce débat manque de réalisme : certes le Conseil de l'Europe est important, mais combien d'Européens n'en ont jamais entendu parler et ne savent pas qu'il existe. Voilà le défi à relever.

M. Kosachev admet que Mikhaïl Gorbatchev est une personnalité controversée, mais sans lui il n'y aurait pas 47 Etats membres au Conseil de l'Europe. Si l'Union soviétique a échappé à la guerre civile, c'est à lui qu'on le doit.

Qu'il s'agisse des conséquences de la crise économique ou de la célébration du 60^{ème} anniversaire, ce qui est en cause, selon **M. Gross**, c'est l'idée de l'Europe elle-même et la promotion des valeurs qu'elle véhicule.

M. Kox pense que toute discussion sur le passé est stérile. Il faut se concentrer davantage sur l'avenir et travailler à renforcer l'efficacité de l'Organisation plus qu'à réfléchir à la célébration d'un anniversaire. Celle-ci devrait être relayée au niveau national et associer les gouvernements et les parlements nationaux. Dans le contexte actuel, il lui paraît autrement plus fondamental de tenir un débat majeur sur l'avenir de l'Europe.

Le Président souscrit à cette dernière proposition. Il relève qu'il y a unanimité parmi les membres pour donner plus de force à la célébration de l'anniversaire de l'Organisation, notamment en y associant la jeunesse. Il se réjouit des initiatives prises par certains Etats membres pour commémorer l'évènement au plan national. L'Assemblée ne peut toutefois prendre de décision que pour ce qui concerne son propre programme, et n'a aucun levier d'action sur les décisions du Comité des Ministres s'agissant des évènements qu'il organise de son côté.

Le Secrétaire Général de l'Assemblée précise que l'organisation d'une manifestation de jeunes figurait parmi les propositions initiales de l'Assemblée, mais que le budget demandé n'avait pas été accepté par le Comité des Ministres. Le projet de tenir une assemblée des jeunes le vendredi de la partie de session d'octobre, par exemple, nécessitera donc la contribution financière des délégations parlementaires. Il appartient au Bureau d'en discuter lors de sa prochaine réunion.

S'agissant de l'idée de tenir un débat sur l'avenir du Conseil de l'Europe, **la Secrétaire Générale adjointe** souligne l'importance de la Déclaration qui sera adoptée lors de la 119^{ème} réunion ministérielle, à Madrid, sous la responsabilité de la présidence espagnole du Comité des Ministres.

Le Président considère qu'il est important que le projet de Déclaration soit porté à la connaissance du Bureau de l'Assemblée avant son adoption par le Comité des Ministres. L'Assemblée devrait pouvoir donner son avis et formuler des propositions en temps utile.

6. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 29 JANVIER (APRES-MIDI) ET LE 30 JANVIER (MATIN) 2009

AS (2009) PV 8, 9

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 29 janvier (après-midi) et du 30 janvier (matin) 2009 sont **approuvés**.

7. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2009) 25

Le Secrétaire général de l'Assemblée se réfère au document AS/Bur (2009) 25 qui contient les propositions relatives aux saisines, transmissions et modifications de saisines des commissions que le Bureau a examinées lors de sa réunion du 12 mars, et informe les membres de l'ajout d'une prolongation de renvoi.

La Commission permanente **approuve** la modification d'un renvoi et les prolongations de renvois tels qu'ils figurent en annexe 1 de l'annexe II ci-après.

8. COOPERATION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATION DES ELECTIONS

AS/Bur (2009) 26

Le Président rappelle que lors de sa réunion, la veille, le Bureau a été informé des conclusions de la réunion des présidents et des membres des commissions ad hoc pour l'observation des élections qui s'est déroulée le 27 janvier dernier. Le Bureau a pris note des conclusions de la réunion et a autorisé leur distribution aux membres de la Commission permanente (document AS/Bur (2009) 26). Le Bureau a, en outre, tenu un échange de vues avec l'Ambassadeur Janez Lenarcic, Directeur du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE. Cet échange de vues a permis à chacun d'exprimer son point de vue et d'exposer avec franchise les problèmes concernant la coopération entre les deux organisations dans le cadre de l'observation des élections. Ce dialogue avec M. Lenarcic a été très franc et ouvert, parfois tendu, mais en fin de compte utile et productif.

M. Wilshire se félicite du déroulement de l'échange de vues avec M. Lenarcic et de la perspective d'aboutir à une évolution des relations avec le BIDDH/OSCE et à une amélioration de l'exercice d'observation des élections. Les délégations d'observateurs de l'Assemblée parlementaire sont plus tolérées qu'elles ne sont réellement associées à l'exercice. Or, si l'on peut aisément reconnaître au BIDDH ses compétences en termes d'organisation logistique et son expertise administrative, il est en revanche incapable de conduire une analyse politique, car il ne perçoit pas la conduite des opérations électorales comme les politiciens.

M. Popescu rappelle que nombre d'observateurs ont été confrontés à des problèmes avec le BIDDH, en ayant le sentiment que celui-ci tentait d'imposer son analyse politique et une évaluation des élections préparée à l'avance, quels que soient les faits et les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées effectivement les élections. Ce qui constitue aux yeux du BIDDH une fraude ou une violation de la loi électorale n'en est pas nécessairement une aux yeux des observateurs de l'Assemblée. L'exemple de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan est patent : le BIDDH avait rassemblé tous les éléments pour conclure à des violations de la loi électorale et la délégation d'observateurs parlementaires a été dans l'impossibilité d'infléchir les conclusions du rapport final. Dans une mission internationale d'observation des élections, il faut que toutes les délégations soient sur un pied d'égalité.

M. Herkel constate qu'il n'existe pas de procédure claire quant à la paternité et la responsabilité de la déclaration finale de la mission internationale d'observation des élections. Il faut donc travailler avec le BIDDH à améliorer le processus d'observation des élections et à fixer une procédure commune. Cela requiert une approche constructive.

Mme de Pourbaix-Lundin pense également qu'il faut poursuivre la discussion avec le BIDDH afin de clarifier la procédure. Trop de compromis entre les différents observateurs finissent par vider de leur contenu la déclaration finale.

M. Seyidov se félicite de l'échange de vues de la veille qui, malgré la tension entre les interlocuteurs, constitue le premier pas vers la recherche d'une approche commune entre les organisations observatrices sur les normes électorales. Cette démarche est cruciale, notamment vis-à-vis des pays organisateurs d'élections qui attendent de la mission internationale d'observation une évaluation claire, cohérente et concordante de la préparation et du déroulement des opérations électorales. Ainsi, s'agissant de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan, M. Lenarcic n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi de telles différences apparaissent entre les conclusions de la mission pré-électorale – positives – et celles, négatives, du rapport final du BIDDH. Or, l'évaluation conduite par le BIDDH a gravement terni l'image du pays.

Pour **M. Hancock**, la façon de procéder du BIDDH en Azerbaïdjan a été particulièrement édifiante. La délégation d'observateurs de l'Assemblée aurait tout bonnement dû se désolidariser de la déclaration finale. Il appuie pleinement la recommandation figurant dans la note distribuée (document AS/Bur (2009) 26) suivant laquelle, faute de consensus avec le BIDDH, l'Assemblée doit pouvoir publier un communiqué séparé.

Le Président constate que le BIDDH perçoit avec difficulté le rôle et le positionnement de l'Assemblée. Or, la déclaration finale de la mission internationale d'observation est une conclusion politique. C'est également une position commune, acceptée par toutes les délégations, au-delà de leurs divergences éventuelles. Observer des élections induit nécessairement une vision différente des observateurs, parce ce qu'elle se base sur des constats nécessairement différents, compte tenu du lieu de déploiement. Si le BIDDH est présent bien en amont avec ses observateurs à long terme, l'Assemblée l'est également avec ses missions pré-électorales qui lui permettent d'avoir une appréciation complète du processus électoral sur la durée. Les parlementaires de l'Assemblée sont aussi sur le terrain et connaissent la situation du pays. Il faut engager un dialogue avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui participent aux exercices d'observation et défendre l'idée d'une approche commune et complémentaire. Poursuivre des démarches séparées sur le terrain ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses pour la promotion des valeurs démocratiques.

M. Mignon, *Vice-Président de l'Assemblée, remplace M. de Puig au fauteuil présidentiel.*

9. QUESTIONS ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

Mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique

Doc. 11636

Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :
M. Vidar Bjørnstad (Norvège, SOC)

M. Bjørnstad présente le rapport « Mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique ». Le développement économique de l'Afrique repose sur deux piliers, d'une part la responsabilisation des pays africains eux-mêmes dans leur propre développement, et d'autre part, le soutien de l'Europe pour promouvoir en Afrique les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies. Un long chemin reste à accomplir, et la crise économique et financière actuelle n'aide pas les choses. Une bonne gouvernance est indispensable – en renforçant la lutte contre le gaspillage des ressources et la lutte contre la corruption. Le rôle de la société civile et des ONG doit être renforcé, tout comme le rôle politique des

parlements, notamment par la définition de véritables stratégies de développement et par le contrôle de l'aide au développement et des fonds financiers.

M. Kox regrette que la Commission permanente ait à discuter d'un rapport adopté neuf mois plus tôt et qui n'est plus à jour au regard de l'actualité socio-économique. Or, nombreuses sont les pressions au sein des parlements européens, mobilisés dans la lutte contre la crise économique et financière, pour que les efforts budgétaires se recentrent sur la situation nationale, au détriment de l'aide au développement. Il est à craindre que l'aide aux pays africains pâtisse de la situation.

Le Président est également d'avis que la crise actuelle risque de changer la donne pour l'Afrique.

Mme McCafferty indique que la commission des questions sociales, de la santé et de la famille présentera prochainement un rapport sur la mise en œuvre du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement de 1994, qui couvrira notamment les aspects sanitaires et médicaux et intégrera les dernières statistiques disponibles sur le sida/VIH.

M. Braun, président de la commission des questions économiques et du développement, félicite le rapporteur pour son implication dans l'élaboration de ce rapport très important, approuvé à l'unanimité par la commission. Celle-ci poursuit du reste sa réflexion dans le cadre d'autres rapports à venir.

M. Bjørnstad répond aux observations faites. L'objectif premier du rapport est de promouvoir l'implication des parlements dans le développement de l'Afrique et de les inviter à renouveler leur engagement en faveur de l'aide au développement.

Le Président clôt le débat. Il soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11636, qui est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1656 (2009)].

10. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

Environnement et santé : pour une meilleure prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

Doc. 11788
Amendements

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales :

M. Jean Huss (Luxembourg, SOC)

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille (pour avis): M. Michael Hancock (Royaume-Uni, ADLE)

M. Huss présente le rapport « Environnement et santé : pour une meilleure prévention des risques sanitaires liés à l'environnement ». La gravité de la crise économique et financière actuelle ne doit pas faire oublier les défis environnementaux et climatiques fondamentaux auxquels nos sociétés sont tout autant confrontées. Les liens entre un environnement pollué et la santé sont évidents. Les pathologies liées à l'environnement se développent, qu'il s'agisse de maladies respiratoires, tel que l'asthme, de maladies cardiovasculaires, d'allergies ou de cancers. De nouvelles pathologies chroniques et de nouveaux syndromes, liés par exemple à la pollution électromagnétique ou à l'exposition à des substances toxiques, émergent. Ce sont des pollutions insidieuses, présentes à faible dose dans l'air, l'eau, les aliments, les matériaux de construction, mais auxquelles la population est exposée de manière constante ou régulière. Il est donc indispensable que des études et expertises scientifiques spécifiques, indépendantes et transparentes soient menées, et portées à la connaissance de la population. La problématique de la santé environnementale englobe des domaines multiples, qui feront l'objet de rapports ultérieurs. C'est donc une approche globale qui est suivie dans les recommandations formulées dans le présent rapport, qui constitue un appel aux Etats membres à agir avec détermination, notamment en adoptant une politique de prévention efficace, inspirée du principe de précaution.

M. Hancock présente l'avis oral de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille. On ne peut que souscrire à l'analyse globale du rapporteur. Toutefois, celui-ci prêche des convertis. Comment convaincre des Etats négligents ou récalcitrants à adopter des mesures, en vigueur dans certains pays depuis des années, qu'ils continuent d'ignorer ? Quelle est l'utilité pour certains pays d'avoir de bonnes pratiques si les Etats voisins ignorent leur démarche ? La pollution n'a pas de frontières. Il faut donc interpeller les gouvernements qui ignorent la gravité de la situation. Le rapport présenté doit être un rapport cadre qui permettra à l'Assemblée de poursuivre et d'affiner sa réflexion.

M. Kox félicite le rapporteur pour ce rapport fondamental. L'amiante, qui paradoxalement n'est pas mentionnée dans le rapport, a fait des dizaines de milliers de victimes en Europe. Bien que cela ait pris du temps, et qu'il ait fallu attendre les preuves scientifiques des cancers et maladies causés par l'amiante, les organisations et les Etats ont montré leur capacité à réagir et ont adopté les mesures nécessaires.

M. Matušić partage ce point de vue. L'amiante constitue un problème sérieux de santé publique en Croatie.

M. Agius observe que, au-delà des aspects humanitaires de la question, il existe également des considérations d'ordre économique et financier que les Etats prennent en compte avant d'adopter des mesures de prévention ou d'interdiction. Il est indispensable de définir des mesures de prévention à l'intention de la jeunesse, qui est davantage exposée aux risques sanitaires liés à la pollution environnementale. Il faut également envisager une action très coercitive à l'encontre des pollueurs, notamment industriels et agricoles.

M. Ivanić salue également le rapport présenté, qui nécessite effectivement un suivi spécifique pour chacun des domaines évoqués. La question des armements et des munitions, et de la contamination de la population à certaines substances utilisées dans la production de l'armement, qui constitue une problématique aigue en Bosnie-Herzégovine, devrait être abordée par l'Assemblée.

M. Huss répond aux observations faites et rappelle que le rapport constitue un cadre général qui sera décliné par la suite sur des problèmes spécifiques. La commission de l'environnement entend donc poursuivre sa réflexion, y compris sur l'amiante ou les munitions.

Le Président rappelle que l'Assemblée avait adopté une recommandation sur les dangers de l'amiante en 1998, qui nécessite donc certainement une réactualisation. Il indique que quatre amendements ont été présentés au projet de résolution.

M. Hancock présente les amendements 1 à 4, qui sont **adoptés** à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11788, tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1863 (2009)].

11. QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

a. Les émeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe

Doc. 11685
Amendements

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :
M. Roland Blum (France, PPE/DC)

Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population
(pour avis) : M. Michael Hancock (Royaume-Uni, ADLE)

Doc. 11745

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales (pour avis) : M. Daniel Ducarme (Belgique, ADLE)

Doc. 11736

Mme McCafferty présente le rapport sur « les émeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe », en l'absence du rapporteur. Le terme « émeutes » se rapporte aux violences collectives, organisées ou spontanées, dirigées contre des individus ou contre l'Etat représenté par ses institutions, se déroulant dans un espace public, et se traduisant par des attaques, des destructions, des actes de vandalisme, voire des pillages. Toutefois, ce phénomène ne correspond pas à un schéma unique, bien qu'il soit la conséquence de plusieurs facteurs combinés de pauvreté, d'exclusion sociale, de chômage, de discrimination raciale, ou d'un urbanisme inadapté. Le rapport identifie les causes de ce phénomène et préconise un certain nombre de mesures de prévention, notamment afin de renforcer le rôle des services publics et de revaloriser les relations entre l'Etat et les citoyens des zones concernées.

M. Hancock présente l'avis de la commission des migrations, des réfugiés et de la population. Il est regrettable que ce rapport, qui puise son origine dans une actualité explosive en 2005-2007, ne réponde plus actuellement à la même urgence pour l'Assemblée d'en débattre. La question de la couverture par les médias de tels événements est intéressante, en particulier l'utilisation que certains groupes de banlieues font des médias et des journalistes. Il est clair que ce phénomène d'émeutes révèle un problème de fond d'intégration des migrants dans la société. Sans doute les autorités compétentes doivent elles se montrer davantage à l'écoute de ces populations et réfléchir à leur accorder davantage de droits, notamment le droit de vote aux élections locales.

M. Huss présente l'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, en l'absence du rapporteur pour avis. La sécurité des citoyens doit rester au centre des préoccupations des gouvernements. Or il n'existe toujours pas de synergie dans les Etats entre les autorités et la population quant à la nécessité de reconstruire le lien Etat-citoyens, indispensable – tout comme le renforcement du dialogue interculturel et interreligieux – pour diminuer le malaise existant.

Pour **M. Greenway**, les émeutes sont l'expression du malaise des jeunes des banlieues face à l'absence de perspectives d'avenir. La dégradation de la situation économique actuelle, et ses conséquences sur l'emploi et les salaires, risque de frapper plus durement les communautés concernées. Il partage l'analyse de M. Hancock quant à l'existence d'un déficit démocratique dans ces communautés. Il est frappé par la similarité de l'approche à la fois préventive et répressive de la problématique des émeutes avec les réponses données à la lutte contre le terrorisme.

M. de Puig, Président de l'Assemblée, reprend la présidence de la réunion.

Ayant été directement confronté à des émeutes urbaines, en tant que maire d'une ville française, **M. Mignon** considère qu'il faut se garder de toute réponse simpliste, notamment en faisant l'amalgame avec la problématique des migrants. Il est clair qu'il y a un problème d'urbanisme et de concentration d'un grand nombre d'habitants sur un territoire réduit, qui impose une solution de rénovation du quartier et de l'habitat, de dé-densification, en favorisant la mixité sociale. Il convient également de valoriser l'éducation culturelle et sportive. Il s'interroge sur le rôle que la Banque de développement du Conseil de l'Europe pourrait jouer en la matière pour aider les communes en Europe à promouvoir de telles politiques. Toutefois, il n'existe pas de solution universelle, et les mesures prises dans une commune ne portent pas nécessairement leurs fruits dans une autre.

M. Kox soutient les recommandations du rapport mais ne souscrit pas à l'analyse qui y est faite de la problématique, en ce qu'elle lie émeutes et migrants de façon fallacieuse.

M. Cavuşoğlu rappelle qu'il avait été initialement envisagé de renvoyer la question des émeutes dans certaines villes européennes à la commission des migrations, des réfugiés et de la population précisément parce qu'elle implique les communautés de migrants.

M. Reimann considère également que la Banque de développement du Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle. La commission des questions économiques et du développement pourrait formuler des propositions sur ce point.

Mme McCafferty répond aux interventions et considère qu'il appartient à tous les acteurs, au niveau national comme au niveau local, de concentrer leurs efforts sur les groupes de population très vulnérables.

Le Président indique que onze amendements et deux sous-amendements ont été présentés au projet de résolution.

M. Hancock présente l'amendement 3 au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la population, et **Mme McCafferty** soutient le sous-amendement 1 à l'amendement 3. Le sous-amendement est **adopté**, ainsi que l'amendement 3 ainsi sous-amendé, à l'unanimité.

M. Hancock présente les amendements 4, 5 et 6, au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la population, qui sont **adoptés** à l'unanimité.

L'amendement 11, présenté par **Mme McCafferty** est également **adopté** à l'unanimité. L'amendement 1 **tombe** en conséquence.

M. Huss présente l'amendement 2, au nom de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, qui est **adopté** à l'unanimité.

L'amendement 7, présenté par **M. Hancock** au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la population, est **adopté** à l'unanimité, tel que sous-amendé par le sous-amendement 1 présenté par **Mme McCafferty**.

Les amendements 8, 9 et 10, présentés par **M. Hancock**, sont également **adoptés** à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11685 tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1657 (2009)].

b. Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent

Doc. 11615

*Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :
Mme Minodora Cliveti (Roumanie, SOC)*

Mme McCafferty présente le rapport « Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent », en l'absence de la rapporteuse qui n'est plus membre de l'Assemblée et à laquelle elle rend hommage. Les enfants sont des citoyens du monde et la participation est un droit fondamental de la citoyenneté. Les décideurs doivent prendre en considération avec sérieux les opinions, souhaits et aspirations des enfants, que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la vie familiale, en matière d'adoption ou d'accès à la justice. Les gouvernements des Etats membres devraient élaborer des stratégies nationales en vue d'accroître la participation des enfants aux décisions qui les concernent. Ils devraient, en outre, éliminer les lois qui dénigrent l'enfant, interdire les châtiments corporels et les traitements dégradants aux enfants, réexaminer les restrictions apportées au droit de vote, et instituer un médiateurs pour enfants.

Le Président soumet au vote le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11615. Il est **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1864 (2009)].

12. REGLEMENT, IMMUNITES ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**Questions au Comité des Ministres**

Doc. 11821

*Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :
M. Andreas Gross (Suisse, SOC)*

M. Gross présente le rapport sur les « questions au Comité des Ministres » qui vise à reformuler les règles qui régissent l'exercice des questions au Comité des Ministres et à mettre le Règlement en conformité avec la pratique récemment établie des questions spontanées. Il s'agit là d'une amélioration souhaitée par les parlementaires qui rendra la communication de la présidence du Comité des Ministres plus vivante et attrayante.

M. Greenway, président de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, se félicite de ce changement qui va dans le sens souhaité par tous d'une plus grande spontanéité des échanges avec la présidence du Comité des Ministres.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11821, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1658 (2009)].

13. QUESTIONS DIVERSES

M. Popescu évoque la décision du Bureau, prise la veille, concernant les suites données à la Résolution 1583 (2007) « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions », d'inviter le Président de l'Assemblée à transmettre les statistiques relatives à la participation aux présidents des délégations parlementaires nationales, en attirant l'attention de ceux concernés par une faible participation. Or, il faut être conscient que nombre de délégations font face aux restrictions budgétaires, parfois draconiennes, décidées par les parlements, et qui empêchent leurs membres de participer aux activités régulières de l'Assemblée et de ses commissions.

Le Président considère que les restrictions budgétaires ne sauraient tenir lieu d'explication universelle pour justifier du faible taux de participation de certaines délégations. Les raisons sont variées, qu'il s'agisse, par exemple, de l'existence d'une majorité parlementaire courte, qui oblige les membres à suivre avec une grande assiduité les travaux parlementaires nationaux, ou encore de la charge de travail des membres qui occupent plusieurs mandats électifs. Il faut examiner chaque situation et convaincre les présidents de parlement de prendre davantage en compte les activités de l'Assemblée.

M. Gross constate que la crise économique et financière a des répercussions sur les finances publiques et par voie de conséquence sur les activités parlementaires. Chaque délégation présente toutefois des situations spécifiques qu'il faudra étudier. Il appartiendra au Bureau, dans un second temps, d'examiner des propositions qui répondent à ces situations

M. Mignon souhaite, pour sa part, soulever la question de l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, de la procédure et du calendrier qui seront suivis, compte tenu de l'implication du Comité des Ministres dans la procédure.

Le Président précise que cette question figurera à l'ordre du jour du Comité mixte pendant la partie de session d'avril. Il rejoint les préoccupations de M. Mignon et espère que la procédure sera pleinement respectée.

14. PROCHAINE REUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Ljubljana (Slovénie), le 29 mai 2009.

Mme Latvizar-Bebler, présidente de la délégation parlementaire slovène, se félicite de l'opportunité donnée au parlement slovène d'accueillir la Commission permanente.

La réunion **est close** à 13 h 15.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Président de l'Assemblée parlementaire

M. Lluís Maria de PUIG i OLIVE Espagne

Vice-Président(e)s de l'Assemblée

M. Paul WILLE	Belgique
M. Jean-Claude MIGNON	France
M. Luigi VITALI	Italie
M. Mladen IVANIĆ	Bosnie-Herzégovine
M. Frano MATUŠIĆ	Croatie
Mme Anna ČURDOVÁ	République tchèque
M. Andres HERKEL	Estonie
M. Konstantin KOSACHEV	Fédération de Russie
M. Davit HARUTYUNYAN	Arménie
M. Michael Aastrup JENSEN	Danemark
M. Samad SEYIDOV	Azerbaïdjan
M. Mevlüt ÇAVUŞOĞLU	Turquie

Présidents de groupes politiques

M. Andreas GROSS	Groupe socialiste
M. David WILSHIRE	Groupe démocrate européen
M. Mátyás EÖRSI	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Tiny KOX	Groupe pour la gauche unitaire européenne

Président(e)s de délégations nationales

Mme Sinikka HURSKAINEN	Finlande
Mme Anna BENAKI (pour M. Aristotelis PAVLIDIS)	Grèce
M. Zoltán SZABÓ	Hongrie
M. Emanuelis ZINGERIS	Lituanie
M. Marcel GLESENER (pour Mme Lydie ERR)	Luxembourg
M. Francis AGIUS	Malte
M. Jean-Charles GARDETTO	Monaco
Mme Darja LAVTIŽAR-BEBLER	Slovénie
Mme Marietta de POURBAIX LUNDIN (pour M. Göran LINDBLAD)	Suède
M. Maximilian REIMANN	Suisse
M. Ivan POPESCU	Ukraine

Président de la Commission des questions économiques et du développement

M. Márton BRAUN Hongrie

Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Mme Christine McCAFFERTY Royaume-Uni

Président de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

M. Serhiy HOLOVATY

Ukraine

Président de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

M. John GREENWAY

Royaume-Uni

Rapporteurs (non membres de la Commission permanente)

M. Vidar BJØRNSTAD

Norvège

M. Mike HANCOCK

Royaume-Uni

M. Jean HUSS

Luxembourg

Egalement présents :**Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe**

M. Valery LEVITSKIY, Adjoint au Représentant Permanent de la Fédération de la Russie au Conseil de l'Europe

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

M. Mateo SORINAS, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire

M. Wojciech SAWICKI, Directeur Général

Mme Jane DINSDALE, Directrice des Affaires Politiques et Juridiques

Mme Valérie CLAMER, Secrétaire de la Commission Permanente

M. Alfred SIXTO, Chef du Service de la Séance

Mme Bonnie THEOPHILOVA, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire, *ad interim*

Conseil de l'Europe

Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

M. Gianluca ESPOSITO, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe

ANNEXE II

CARNET DE BORD

La **Commission permanente**, réunie le 13 mars 2009 à Paris, sous la présidence de M. de Puig, Président de l'Assemblée, puis de M. Mignon, Vice-Président de l'Assemblée :

- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de la Belgique, de la Lettonie, des Pays-Bas, de la Serbie et de l'Espagne ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de la Belgique, de la Lettonie, des Pays-Bas, de la Serbie, de l'Espagne et de la Suisse ;
- a ratifié la modification et les prolongations de renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe I ci-après ;
- a tenu un échange de vues sur la célébration du 60^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe, avec la participation de la Secrétaire Général adjointe du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un échange de vues sur la coopération de l'Assemblée parlementaire avec ses partenaires institutionnels dans le cadre de l'observation des élections;
- à la demande de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, a décidé de retirer le rapport « Les femmes en prison » (Doc. 11619) de son ordre du jour afin qu'il soit débattu lors de la partie de session d'avril 2009 de l'Assemblée ;
- a adopté à l'unanimité, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Recommandation 1863 (2009) Environnement et santé : pour une meilleure prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

Recommandation 1864 (2009) Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent

Résolution 1656 (2009) Mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique

Résolution 1657 (2009) Les émeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe

Résolution 1658 (2009) Questions au Comité des Ministres

- a décidé de tenir sa prochaine réunion à Ljubljana (Slovénie), le 29 mai 2009.

ANNEXE 1

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. MODIFICATION D'UN RENVOI

1. La situation des droits de l'homme en Europe : la nécessité d'éradiquer l'impunité Décision du Bureau

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour avis*

B. PROLONGATIONS DE RENVOIS

1. **La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe**
Proposition de recommandation présentée par M. Cilevičs et plusieurs de ses collègues
Doc. 11206
Renvoi n° 3340 du 20 avril 2007 – validité: 20 avril 2009

Prolongation jusqu'au 31 janvier 2010

2. **Un statut internationalement reconnu aux observateurs d'élections**
Décision du Bureau
Renvoi n° 3322 du 16 mars 2007 – validité: 16 mars 2009

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2009

3. **Demande du Parlement du Kazakhstan du statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire**
Décision du Bureau
Renvoi n° 3318 du 16 mars 2007 – validité: 16 mars 2009

Prolongation jusqu'au 31 janvier 2010

4. **Code européen de bonne conduite en matière de lobbying énonçant des principes applicables aux responsables politiques, aux membres de groupes de pression et aux entreprises**
Proposition de résolution présentée par Mme Gacek et plusieurs de ses collègues
Doc. 11105
Renvoi n° 3335 du 16 avril 2007 – validité: 16 avril 2009

Prolongation jusqu'au 31 octobre 2009